

# ARLES

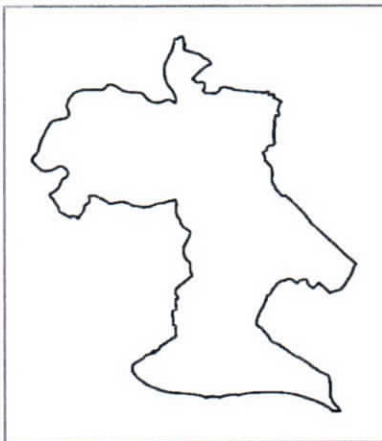
PLAN LOCAL D'URBANISME



ARLES  
PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITE

VERSION APPROBATION

NOTICE DES ANNEXES SANITAIRES



3-B-7

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du  
**Monsieur le Maire d'Arles**

POS PUBLIE LE : 27 JANVIER 1982

POS APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL DU : 02 MARS 1983

REVISIONS TOTALES DU : 23 MARS 1987 ET 20 NOVEMBRE 2001

REVISION PARTIELLE DU : 19 FEVRIER 1996

REVISIONS SIMPLIFIEES DU : 15 DECEMBRE 2005 ET 14 FEVRIER 2008

---

PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU PLU LE : 20 MAI 2015

ARRET DE L'ELABORATION DU PLU LE : 29 JUIN 2016

ENQUETE PUBLIQUE DE L'ELABORATION DU PLU LE : 31 OCTOBRE AU 1 DECEMBRE 2016

APPROBATION DU PLU LE : 8 MARS 2017



## Sommaire

I.	LE RESEAU D'EAU POTABLE .....	4
1.	Présentation du service .....	4
2.	Usagers du service .....	4
3.	Ressources, réseau et équipements.....	4
4.	Travaux et projets.....	6
II.	LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	7
1.	Présentation du service d'assainissement collectif.....	7
2.	Usagers du service .....	7
3.	Réseaux et ouvrage .....	8
4.	Travaux et projets.....	9
5.	Assainissement non collectif .....	9
III.	LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL.....	10
1.	Le Rhône .....	10
2.	Le canal du Vigueirat .....	10
3.	Le canal de la Vallée des Baux.....	10
4.	Les épisodes pluvieux importants .....	11
IV.	L'élimination des déchets.....	12
1.	Présentation du service .....	12
2.	La collecte .....	12
3.	Les déchetteries .....	14
4.	Traitement des déchets.....	14

# I. LE RESEAU D'EAU POTABLE

## 1. Présentation du service

La Communauté d'agglomération ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE regroupe les communes d'ARLES, BOULBON, SAINT-MARTIN-DE-CRAU, SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES, TARASCON et, depuis le 31 décembre 2013, les SAINTES-MARIES-DE-LA-MER.

Arles, commune de 52 566 habitants, est couverte sur la quasi-totalité de son territoire par un réseau d'alimentation en eau potable.

Depuis le 2 février 2016, l'ensemble de la production et de la distribution d'eau potable est géré par le groupe SAUR et, plus précisément, par la société ACCM Eau, au travers d'une société dédiée (contrat d'affermage).

## 2. Usagers du service

Abonnements	2013	2014	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	23.010	23.061	
Nombre d'abonnements non domestiques	347	333	
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>23.357</b>	<b>23.394</b>	<b>+ 0,16 %</b>

En 2014, la commune compte 23 061 abonnements, soit un chiffre en très légère augmentation depuis 2012.

## 3. Ressources, réseau et équipements

### 3.1. Unités de distribution

L'alimentation en eau potable de la commune d'Arles est uniquement assurée par la nappe souterraine de la Crau.

Points de prélèvement et volumes produits :

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2013 [m³]	Prélèvement 2014 [m³]	Variation
Station de Saint Hippolyte ARLES Prélèvement en nappe souterraine	625	4.062.158	4.025.144	
Station à Mas Thibert ARLES Prélèvement en nappe souterraine	167	546.189	549.342	
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>4.608.327</b>	<b>4.574.486</b>	<b>- 0,7%</b>

La station de Saint-Hippolyte à Moulès a été mise en service en 1978. Elle alimente la majeure partie de l'agglomération arlésienne. L'eau est pompée dans la nappe phréatique de la Crau à l'aide de 6 pompes d'exhaure (5 forages et un puits).

La station du Mazet à Mas-Thibert alimente de préférence le réseau Camargue Sud et plus particulièrement les hameaux de Mas-Thibert, Sambuc et Salin de Giraud à l'aide de 2 pompes d'exhaure.

Un dispositif de reprise permet également d'alimenter le secteur de Saint-Hippolyte (3 pompes de 135 m<sup>3</sup>/h) et ainsi de soutenir les débits mis en distribution en cas d'anomalie sur le réseau de distribution d'Arles Ville, Raphèle, Moulès.

Un maillage a également été mis en place entre les réseaux de Saint-Martin-de-Crau et d'Arles Est de façon à rendre possible une assistance mutuelle (et partielle) en cas d'anomalie sur les ressources ou les réseaux d'alimentation de ces 2 communes.

### 3.2. Les volumes

Sont détaillés ci-dessous : les volumes d'eau potable produits, puis les volumes consommés.

Volumes [m <sup>3</sup> ]	2013	2014	Variation
Volume produit	4.608.327	4.574.486	
Volume importé			
Volume exporté			
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>4.608.327</b>	<b>4.574.486</b>	- 0,7 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	2.788.906	2.771.045	
Volume vendu aux abonnés non domestiques	404.421	322.329	
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>3.193.327</b>	<b>3.093.374</b>	- 3,1 %

Dans la continuité de la baisse progressive des consommations domestiques observées sur les années passées, les valeurs de 2013 s'abaissent encore.

Les volumes vendus étaient régulièrement proches de 3.500.000 m<sup>3</sup>/an dans les années 2000 et ces valeurs ne sont plus observées depuis plus de 7 années.

La consommation moyenne par abonnement domestique est de l'ordre de 120 m<sup>3</sup> par an et s'inscrit toujours dans une tendance à la baisse (130 m<sup>3</sup>/ab/an en 2012).

### 3.3. Réseau et qualité de l'eau

Les canalisations de diamètre 40 mm et moins représentent un linéaire de 9 169 m. Ces faibles diamètres sont aussi utilisés pour les branchements.

Les canalisations de diamètres 400 à 700 représentent 50 179 m soit 9 % de la longueur totale du réseau (plus de 537 kilomètres).

	2013	2014	Variation
Linéaire du réseau hors branchements en km	523.410	537.450	

Les rendements (70,4%) restent moyens avec des valeurs assez semblables à celles des années passées malgré une urbanisation dense sur Arles Ville mais conforme au décret 2012.097 de début 2012 relatif à la définition d'un rendement minimum fonction de l'indice linéaire de consommation.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Rendement du réseau de distribution	71,8 %	74,1%	70,2 %	70,1%	69,6%	71,2%	70,4

#### Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité
Conformité bactériologique	101	2	98 % (5 NC sur 564 de 2009 à 2014)
Conformité physico-chimique	32	0	100 % (100% de 2009 à 2014)

D'une manière générale, la qualité de la ressource en eau est bonne avec des taux de conformité proches de 100% sur les 4 dernières années. Les deux non conformités observées en 2014 correspondent à une anomalie sur Salin-de-Giraud, sur des réseaux intérieurs, fin juin et début juillet 2014.

## 4. Travaux et projets

Les travaux à prévoir en matière d'eau potable sur la commune à court et moyen terme (source : Rapport annuel 2014) visent à privilégier le renouvellement des réseaux de préférence aux extensions de réseau.

## II. LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 1. Présentation du service d'assainissement collectif

Le service de l'assainissement à Arles est assuré de manière essentiellement collectif, l'assainissement non collectif concernant une part très limitée des abonnés. La collecte et l'épuration des eaux usées sont ainsi gérées par la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM). La communauté d'agglomération rassemble à ce jour six communes : Arles, Boulbon, Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Pierre-de-Mézoargues (sans assainissement) et Tarascon.

### 2. Usagers du service

Abonnements	2013	2014	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	20.470	20.541	+0,3 %
Nombre d'abonnements non domestiques	179	172	- 3,9 %
- dont avec autorisation de déversement formalisée	178	171	- 3,9 %
- dont avec convention spéciale de déversement	1	1	
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>20.649</b>	<b>20.713</b>	<b>+ 0,3 %</b>

Le taux de desserte est supérieur à 87 % (stable sur les 4 dernières années).

Volumes facturés [m <sup>3</sup> ]	2013	2014	Variation
- aux abonnés domestiques	2.346.279	2.345.687	-0,0 %
- aux abonnés non domestiques	144.464	120.058	
<b>Total des volumes facturés</b>	<b>2.490.743</b>	<b>2.465.745</b>	<b>-1,0 %</b>

### 3. Réseaux et ouvrage

#### 3.1. Le réseau

Linéaire [km]	2013	2014
Réseau séparatif	213,003	217,443

L'assainissement est assuré par un réseau de type séparatif, d'une longueur de plus de 217 kilomètres. Le nombre de regards associés à ces linéaires est de 6 137 unités.

#### 3.2. Les ouvrages de traitement

Le traitement des eaux usées collectées sur la commune est assuré par 6 stations d'épuration gérées actuellement par la société ACCM Assainissement, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public confié au groupe SAUR :

- Station de Montcalde : 77 000 équivalent habitant
- Station de Mas-Thibert : 1 700 équivalent habitant,
- Raphèle : capacité de 4 000 équivalent habitant.
- Le Sambuc : 450 équivalent habitant
- Salières : capacité de 250 équivalent habitant
- Salin de Giraud : 2 200 équivalent habitant

A noter que cinq de ces six stations d'épuration ont été construites depuis moins de 10 années.

L'analyse faite sur l'ensemble des 6 stations sur les 5 dernières années (plus de 712 bilans de pollution en entrée et sortie) conduit à un nombre de conformités proche de 100%.

Sur ces 6 stations d'épuration, sur les trois dernières années (428 bilans), les performances épuratoires dépassent les 93,0 % en DBO5, 89,4 % en DCO et 94,6 % en MES pour une pollution globale reçue de 1.564 kg/j DBO5 et 6.543 kg/j de DCO.

	2011	2012	2013	2014
Nombres de bilans conformes	140	144	142	142
Nombres de bilans réalisés	142	144	142	
	99 %	100 %	100 %	100 %



## 4. Travaux et projets

Les projets sont :

- Améliorer le fonctionnement des dispositifs de traitement de l'H2S et compléter l'existant avec des traitements supplémentaires
- Privilégier les renouvellements du réseau aux longues extensions
- La mise en place d'un étalonnage systématique des pompes des postes de relèvement et de refoulement des eaux usées
- Avancer dans les stratégies déjà mises en place depuis les années 2011 / 2012, et visant à rendre efficace le diagnostic permanent des installations de collecte et de traitement des eaux usées.

## 5. Assainissement non collectif

Le SPANC (service Public d'Assainissement Non Collectif) est désormais géré en bonne partie dans le cadre de la délégation de service public d'assainissement et, pour les installations les plus importantes, en régie directe.

Le SPANC assure les missions obligatoires suivantes :

- Le contrôle initial des installations ;
- Le contrôle conception-exécution des installations d'assainissement ;
- Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien.

Conformément à l'article 35 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la détermination d'un zonage d'assainissement collectif et non collectif a été définie.

La configuration du territoire a conduit à proposer des solutions d'assainissement non collectif pour l'habitat diffus et un raccordement au réseau d'assainissement pour l'habitat dense et proche des réseaux existants.

A Trinquetaille et à Pont de Crau, le zonage UMd-R comprend les zones dont les constructions sont limitées sans la présence de réseaux d'assainissement collectif.

Les zones qui resteront en assainissement non collectif correspondent aux villages et hameaux de : Villeneuve, La Paty de la Trinité, Gimeaux, Gageron, et Albaron. L'habitat des zones agricoles et naturelles sera également en assainissement non collectif.

### III. LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

La commune fait l'objet d'un Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial approuvé en 1996 et annexé au PLU.

Pour se prémunir des inondations, la Ville d'ARLES doit faire face aux diverses causes possibles.

#### 1. Le Rhône

Le Projet d'Intérêt Général (P.I.G.) arrêté par le Préfet des Bouches-du-Rhône a amené la Ville d'ARLES à effectuer des études basées sur l'aléa : « submersion par brèche dans les digues du Rhône ».

A partir des conclusions de ces études, la Ville a défini des zones inondables sur lesquelles des contraintes de constructibilité ont été définies.

#### 2. Le canal du Vigueirat

La Ville d'ARLES est concernée par le tronçon Saint-Gabriel/Mas-Thibert. Il s'agit du tronçon où le Vigueirat revêt pleinement le caractère d'ouvrage fait de main d'homme dans la mesure où il peut être caractérisé comme un canal en élévation ayant pour objet de faire transiter les eaux venues de l'amont vers la mer.

De par sa construction, il surplombe le plus souvent les terres avoisinantes et toute rupture de l'ouvrage constitue un risque d'inondation pour les zones urbanisées de la commune d'ARLES.

Les risques d'inondation se situent à différents niveaux le long du Vigueirat et présentent des enjeux différents suivant les secteurs.

Pour la Ville d'ARLES, l'enjeu est majeur en termes de sécurité des personnes et des biens ; le risque provient d'une part de la capacité limitée du Vigueirat à évacuer les crues, et du risque de rupture des berges en relief, surélevées de deux mètres par rapport au terrain naturel.

#### 3. Le canal de la Vallée des Baux

Les différents canaux du système hydraulique: canal de la Vallée des Baux, canal du Vigueirat, canal de la Vidange, canal de centre Crau, trouvent un exutoire en Méditerranée, par le Rhône et le canal d'Arles à Bouc.

Cependant lors d'épisodes pluvieux importants et par crues du Rhône, la ligne d'eau des canaux remonte, menaçant un débordement sur les zones urbaines.

Pour remédier à ce problème, la Ville a fait réaliser en 1991 une zone d'expansion de crues dans la « baisse de Beauchamp ».

La zone de Fourchon Tertiaire habituellement menacée par les crues du canal de la Vallée des Baux, se trouve ainsi protégée. Une cote minimale du terrain est demandée aux aménageurs pour permettre l'évacuation des eaux pluviales même lorsque les niveaux dans le canal sont élevés.

#### 4. Les épisodes pluvieux importants

Les contraintes liées aux exutoires : le Rhône et les divers canaux ont amené la Ville à élaborer un Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial en 1996.

Le secteur « agglomération » est découpé en 16 bassins versants ayant chacun un exutoire différent. La surface de ces bassins varie de 12 ha à 144 ha pour un total général de 1.025 ha. Chaque bassin est divisé en sous bassins en fonction de l'imperméabilisation, des pentes et du réseau existant.

Les quartiers ou villages représentent des bassins principaux. Ce sont :

- Pont de Crau
- Raphèle Moulès
- Mas-Thibert
- Le Sambuc
- Gimeaux
- Saliers.

Les surfaces des bassins vont de 22 ha jusqu'à 433 ha, et si on considère Gimeaux dans son ensemble, la surface du bassin représente 1 400 ha. Chaque village est également découpé en sous bassins. Le Schéma Directeur donne des résultats sur près de 250 sous bassins pour lesquels on a les caractéristiques et les débits pour des pluies décennales et cinquantennaires.

## IV. L'élimination des déchets

### 1. Présentation du service

La ville d'Arles assure le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés auprès des 53 817 habitants de la commune et sur ses 75.000 hectares de superficie. A noter que la compétence sera transférée à la communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### 2. La collecte

#### 2.1. Les ordures ménagères

La collecte des déchets ménagers et assimilés est assurée en porte-à-porte auprès des 53 817 habitants de la commune à une fréquence hebdomadaire variant selon le type d'habitat et les secteurs (13 circuits de collecte/jour). Au total, 17 bennes à ordures ménagères et 4 engins légers sont affectés à ce service.

En habitat pavillonnaire, la collecte des ordures ménagères est effectuée deux fois par semaine. Les jours de passage sont le lundi et le jeudi ou le mardi et le vendredi, selon les quartiers. Les foyers sont équipés de conteneurs individuels ou de sacs selon la configuration de l'habitat.

Dans le centre-ville le ramassage se fait 6 jours sur 7 (lundi au samedi), de 5h00 à 12h00 toute l'année, et une collecte supplémentaire est organisée durant la période estivale, également 6 jours sur 7, de 20h à 23h par 3 agents saisonniers et à l'aide de 2 petits engins adaptés au centre ancien.

L'habitat vertical est collecté 3 fois par semaine, dans des locaux proprement aménagés et entretenus par les bailleurs sociaux.

Dans les grands ensembles de Barriol et Griffeuille le ramassage se fait tous les jours, le matin, et depuis avril 2015, une collecte est organisée également le dimanche.

Dans les villages, la collecte s'effectue 2 fois par semaine.

Le poids d'ordures ménagères collecté pour l'année 2014 est de 23 953,59 tonnes (contre 23 643,00 tonnes en 2013, en hausse de 1,3%), soit 445 kg/an/hab.

## 2.2. La collecte sélective

Le détail de la collecte sélective est exprimé ci-dessous en tonne.

Au total en 2014, 10 470 tonnes ont été collectées, soit une baisse de 9,48% par rapport à 2013.

	2012	2013	2014	Variation (en %, par/n-1)
<b>Ordures ménagères</b>	<b>23 656</b>	<b>23 643</b>	<b>23 953,6</b>	<b>↗ 1,31</b>
Collecte sélective (sacs jaunes)	1350	1282	1287	↗ 0,39
Verre	855	866	907	↗ 4,73
Textile	47	41	45	↗ 9,76
Papier / Cartons	246	242	254	↗ 4,96
<i>Encombrants en déchèteries</i>	1824	2246	1818	↘ 19,06
<i>Encombrants porte à porte</i>	613	567	563	↘ 0,71
<i>Encombrants régie</i>	1012	956	744	↘ 22,18
Encombrants valorisés	1035	1130	937,5	↘ 17,04
Végétaux	3240	3666	2971	↘ 18,96
Végétaux en porte à porte	46	18	23	↗ 27,78
Bois	1180	1252	1098	↘ 12,30
Fer	89	144	184	↗ 27,78
Huiles usagées	17	14	10	↘ 28,57
Déchets Dangereux des Ménages	5,6	2,6	2,34	↘ 10
Inertes valorisés	2184	2836	2669	↘ 5,89
DEEE	80	65	82	↗ 26,15
<b>Total collectes sélectives</b>	<b>10 374,6</b>	<b>11 558,6</b>	<b>10 469,8</b>	<b>↘ 9,48</b>
Inertes non recyclés	386	500,5	471	↘ 5,89
Déchets en mélange	4746	3960	3111	↘ 21,44
<b>Total non recyclés</b>	<b>5132</b>	<b>4460,5</b>	<b>3582</b>	<b>↘ 19,70</b>
<b>Total déchets collectés</b>	<b>15 506,6</b>	<b>16 019,1</b>	<b>14 051,8</b>	<b>↘ 12,28</b>

### 3. Les déchetteries

La ville compte quatre déchetteries, à Trinquetaille, Ségonnaux, Salin de Giraud et Raphèle.

Le détail des tonnages collectés en déchetterie :

Nature des déchets	2013	2014	Variation en % (par/n-1)
Bois	1210	1099	↘ 9,17
Gravats	3108	2887	↘ 7,11
Végétaux	3326	2711	↘ 18,49
Encombrants	2246	1 818	↘ 19,06
Papiers-cartons	191	168	↘ 12,04
Fer	144	184	↗ 27,78
Huiles usagées	14	10	↘ 28,57
DEEE	65	82	↗ 26,15
Déchets Dangereux des Ménages	2,6	2,34	↘ 10
<b>Total déchets collectés</b>	<b>10 306,6</b>	<b>8 961,34</b>	<b>↘ 13,05</b>

### 4. Traitement des déchets

#### 4.1. Produits issus de la collecte

Les ordures ménagères sont traitées par enfouissement dans 3 centres d'enfouissement.

Pour la collecte sélective (acier, aluminium, papiers, cartons, plastiques), la ville a choisi un repreneur unique, Delta Recyclage. Pour le verre ménager, le repreneur désigné est La Verrerie du Languedoc.

#### 4.2. Produits issus des déchetteries

DELTA RECYCLAGE est titulaire du marché « transport et traitement des déchets issus des déchetteries ». L'entreprise gère les rotations de caissons des déchetteries de Salin de Giraud et Ségonnaux et réceptionne sur son site les déchets en provenance des déchetteries de Trinquetaille et Raphèle.

Les matériaux recyclables sont acheminés vers les filières de valorisation correspondantes :

- Métaux : établissements VIERI (Arles).
- Papiers-cartons : Papeteries Emin Leydier (Saint Vallier, Drôme) depuis la fermeture du site des Papeteries Etienne, puis Smurfit Kappa (Le Pontet, Vaucluse).
- Végétaux : acheminés par Delta Recyclage sur la plate-forme de compostage, exploitée par SEDE Environnement à Tarascon (13). Filiale à 100 % du groupe Véolia Environnement, cette installation de compostage de boues de stations d'épuration urbaines et industrielles et de déchets végétaux accueille environ 50.000 tonnes par an de résidus végétaux.
- Bois : reprise et broyage par Delta Recyclage sur son site de Saint Martin de Crau, Centre de Valorisation du Bois, pour fabrication de panneaux agglomérés.

- Huiles usagées : Chimirec-Socodelli (Beaucaire, 30). Elles font l'objet d'une valorisation énergétique par incinération en cimenterie ou par régénération par reraffinerie.

Les matériaux non recyclables :

- les inertes sont traités par Delta Recyclage sur son site de Saint Martin de Crau, broyés, criblés et servent de remblais routiers
- les déchets en mélange sont expédiés dans une installation de stockage de déchets non dangereux de classe 2 aux Pennes Mirabeau (13).



